Qu'est-ce que la morale laïque ?

Entretien avec Vincent Peillon

Juliette Grange et Didier Deleule : Vous avez évoqué dans vos livres et interviews l'existence d'une spiritualité républicaine. Comment la concevez-vous ? La laïcité en fait-elle partie ?

Vincent Peillon : La laïcité, si méconnue, n'est pas, philosophiquement, un matérialisme ni une pensée anti-religieuse, en tout cas pas chez ses principaux artisans. L'analyse de l'idée laïque et l'étude de la pensée républicaine ont été portées en France dans la seconde partie du vingtième siècle par des historiens qui ont insisté sur son origine positiviste, voire matérialiste : je pense aux travaux fondateurs de Louis Legrand, de Claude Nicolet ou à ceux de Madeleine Rebérioux. Ces travaux sont fondateurs, mais la source de l'idée de laïcité n'est pas seulement celle d'un positivisme athée ou d'un idéal rationaliste et scientiste, et cette approche commence à être enrichie et corrigée. Il y a dans la pensée de Jaurès, de Quinet ou de Ferdinand Buisson l'expression d'une spiritualité propre au républicanisme, un espoir d'ordre non matériel qui ne contredit pas les religions ou les autres formes d'espérance mais rend leur coexistence possible et en est le socle. Ferdinand Buisson (1881-1932), grand artisan de la laïcité française, la conçoit comme une religion nouvelle, dont l'expression peut être à la fois philosophique et politique. Le républicanisme n'est pas seulement un ensemble d'institutions ou de dispositifs matériels, mais un certain esprit. L'école de la république est par conséquent la mise œuvre d'un véritable pouvoir spirituel, portant et transmettant des valeurs et non pas seulement des connaissances, même si le savoir, le jugement,

Cités 52, Paris, Puf, 2012

la connaissance sont aussi et déjà par eux-mêmes des valeurs. Les lois laïques ont été préparées intellectuellement très en amont. Après l'échec de la Révolution française, puis de la seconde République, ce sont divers courants intellectuels qui, souvent dans l'exil sous le second empire, préparent ce qui sera ensuite mis en œuvre. L'influence de Quinet, le rôle des protestants libéraux, l'influence du spiritualisme philosophique issu de Maine de Biran, de Victor Cousin, porté par Paul Janet, sont davantage étudiés et reconnus aujourd'hui. L'histoire intellectuelle de l'idée de laïcité doit être étudiée dans son expression philosophique autant que politique. Des travaux comme les vôtres, Madame Grange, mais aussi ceux de Laurence Loeffel, Patrick Cabanel, Marie-Claude Blais et de tant d'autres que je ne peux tous citer nous permettent de restituer une autre vision de la laïcité et de l'idée républicaine. Edgar Quinet, Ferdinand Buisson, mais aussi Jean Jaurès ont montré que les révolutions avaient échoué en France parce qu'elles avaient raté leur objet ou l'avaient conçu de façon étroite. La Révolution ne doit pas être seulement une révolution dans les intérêts, mais changer les mœurs et les convictions, être une révolution des consciences L'enjeu n'est pas seulement le pouvoir matériel mais aussi le pouvoir spirituel. À s'en désintéresser, on en laisse le monopole à l'Église, du côté de l'obscurantisme, de la conservation, voire de la réaction. C'est à partir de cette analyse que le projet de l'école laïque va se construire, et c'est ce qui va permettre que la République, par l'école laïque, s'établisse enfin dans la durée.

Juliette Grange et Didier Deleule : Peut-on être à la fois croyant et laïque ? N'y a t-il pas parfois des conflits ou des cas de conscience ?

Vincent Peillon : La foi et la laïcité sont parfaitement compatibles. La laïcité est justement l'affirmation d'un socle d'institutions, de valeurs et de comportements permettant la liberté de conscience et la possibilité d'une vie guidée à la fois par l'idéal laïque et par d'autres formes de croyances personnelles, de quelque nature qu'elles soient. L'idée laïque en France au XIX^e^ siècle a dû être arrachée à une Église qui revendiquait d'être au cœur des pratiques sociales et de diriger les décisions politiques. La situation a changé aujourd'hui. Je suis sur ce point en accord avec Charles Taylor pour considérer que les convictions religieuses sont plurielles et prioritairement s'enracinent dans la conviction intérieure des individus. La croyance n'est pas monolithique, mais complexe. Laïcité

et foi ne sont donc pas antagonistes, il y a même une « foi laïque » selon le titre d'un ouvrage de Ferdinand Buisson. Mais la foi laïque ce n'est pas non plus une orthodoxie, un catéchisme, un enrégimentement. La laïcité provoque et construit une notion spécifique de foi, une pratique intellectuelle, sociale, politique spécifiques. Mais c'est un sujet qui mériterait de très longs développements. Mieux connaître cette construction permettrait d'enrichir les très nombreux débats qui existent aujourd'hui sur le rapport entre sécularisation et modernité et qui ignorent trop ce modèle construit par la laïcité républicaine française.

Juliette Grange et Didier Deleule : Y a-t-il des auteurs ou textes philosophiques susceptibles de servir d'appui à une définition contemporaine de la laïcité ?

Vincent Peillon : La philosophie comme formation au raisonnement contradictoire, à la confrontation des points de vue, est fondamentale. Elle donne la capacité à s'interroger par exemple sur ce que doit être la « vie bonne » ou la démocratie. Ce n'est pas un hasard si c'est en France, où l'idée de laïcité s'est manifestée avec le plus d'éclat, que l'enseignement de la philosophie a été rendu obligatoire au lycée. Le rationalisme cartésien, tout autant que le spiritualisme cousinien ou biranien, sont nécessaires pour comprendre la formation de l'esprit laïque. La philosophie enseigne qu'un raisonnement n'est pas une opinion et qu'une vérité n'est pas une croyance. Elle est donc liée à la laïcité comme réflexion raisonnée. La « laïcité intérieure » dont parle Nicolet s'enracine là. Mais là encore, la généalogie exacte de cette forme philosophique, historique, politique reste à approfondir. Il est regrettable que les auteurs français soient négligés en France par une partie de l'érudition universitaire, au profit dans certains cas de penseurs germaniques ou anglo-saxons. La clarté d'expression, l'accessibilité sont des qualités philosophiques en phase avec le républicanisme. Un effort de formation critique du jugement, la liberté de conscience, la connaissance et l'examen des systèmes de valeurs différents permet sans nul doute d'imprégner les jeunes générations de l'idéal laïque compris comme une exigence permanente de liberté individuelle et collective, de justice aussi puisque pour les fondateurs les deux sont liés. La philosophie est d'ailleurs partie prenante depuis l'origine de la démocratie : c'est vrai dès la Grèce antique, cela le reste dans notre République. Nous devons y veiller.

Juliette Grange et Didier Deleule : Comment enseigner la morale laïque ?

Vincent Peillon : Une mission sur la morale laïque est en passe de voir le jour pour préciser la nature de cet enseignement. La morale laïque peut s'enseigner en effet autrement que sous un seul aspect – utile mais insuffisant – de l'exposé des institutions et des droits et devoirs du citoyen (l'actuelle instruction civique). Il s'agit avec la morale laïque de transmettre un certain nombre de valeurs positives et énoncées comme telles (la justice, la solidarité, l'égalité entre les sexes), et non pas seulement mises en œuvre dans la seule vie scolaire ou dans les pratiques de classe par des comportements. Cette proposition n'est pas aussi étrangère aux aspirations sociales qu'il n'y paraît et a même été mieux reçue qu'on ne pouvait parfois le supposer. La société est soucieuse de l'expression d'un sens et d'un discours cohérent sur les valeurs. Les républicains du XIX^e^ siècle en étaient conscients. Il convient de travailler dans le même esprit avec des expressions nouvelles dans un contexte historique évidemment différent. La refondation républicaine doit se faire autour de l'École, du pouvoir spirituel que celle-ci incarne. La nécessaire neutralité confessionnelle n'est pas la neutralité morale. Il y a là une grave confusion, qui désarme notre société face à un trop grand nombre de revendications particulières.

Sont-ce d'ailleurs seulement les confessions qui peuvent enseigner les devoirs envers soi-même et envers les autres, tout le champ de l'obligation ? Il est donc normal et nécessaire que l'École réaffirme des valeurs, autour des notions d'humanité, de liberté, d'égalité, de fraternité, de raison. La refondation de la République n'est pas seulement institutionnelle et comptable, mais bien spirituelle et morale. Il ne s'agit pas de recettes, de catéchisme moral, mais l'inverse : d'éduquer et de permettre une liberté. C'est pourquoi il ne s'agit pas non plus du retour d'un ordre moral, de transmettre un dogme. Il est très important de comprendre que la morale laïque et la manière laïque d'enseigner la morale sont une seule et même chose. Toutes ces confusions sont à dissiper, et on voit bien qu'il est urgent de le faire tant elles traduisent une ignorance qui peut vite se transformer en impuissance.

Juliette Grange et Didier Deleule : Qu'en est-il du caractère laïque de la recherche et de l'enseignement des sciences ?

Vincent Peillon : Celui-ci est actuellement garanti. Il n'y a pas de problème majeur en ce moment en France, même s'il y a quelques difficultés

à enseigner parfois certains éléments des sciences. Ces difficultés restent marginales, mais elles sont inacceptables. L'esprit de recherche, d'invention, d'examen, les mécanismes de la preuve, logique ou d'expérience, le passage de l'opinion à la connaissance, tout cet apprentissage est nécessaire à la démocratie et à la liberté. Nous devons donc condamner sans réserve toute intimidation qui s'exercerait à son égard.

Juliette Grange et Didier Deleule : Il n'y a que le néant qui soit neutre disait Jaurès. Comment différencier tolérance, laïcité et neutralité ?

Vincent Peillon : Nous affirmons qu'il existe des valeurs communes, socle de la vie publique et sociale, dans lesquelles croyants ou incroyants se reconnaissent. Ces valeurs ne sont pas réductibles à la simple tolérance entre Églises conçues comme des associations, ou une neutralité bienveillante entre personnes, mais sont un socle de valeurs qui peuvent être affirmées et inculquées. L'idéal laïque est donc au-delà des seules valeurs de tolérance et de neutralité, sans être par ailleurs un substitut aux valeurs religieuses. Il affirme et soutient des valeurs positives comme le respect, l'intérêt général, la justice, la dignité de la personne, l'égalité des droits et des devoirs dans une société traversée par la concurrence et la compétition. La laïcité est la revendication d'un possible socle commun de valeurs pour assurer la liberté de chaque personne. C'est une volonté, un idéal et une foi, non la seule organisation d'un consensus ou d'une paix sociale comme coexistence de communautés. Tout ne se vaut pas.

Juliette Grange et Didier Deleule : Pacte républicain, laïcité et justice sociale sont-ils liés ? La République est démocratique, laïque et sociale. Comment entendre ce dernier terme ? Y a-t-il une relation entre socialisme et laïcité ?

Vincent Peillon : Le socialisme français associe à la liberté individuelle (dont la liberté de conscience), l'amélioration des conditions socio-économiques pour tous, la laïcité et la justice sociale. Comment s'instruire et être libre si on a le ventre creux et qu'on se trouve dans la dépendance matérielle et vitale d'un autre homme? Notre devise républicaine reprend ce mouvement de pensée : pensée libre et justice sociale, liberté et égalité ne s'opposent pas, elles se conjuguent.